



édito

Plus que jamais à l'offensive !

La journée d'actions et de manifestations du 23 mars s'est traduite par une belle journée de mobilisation. Dans le même temps, les luttes dans les entreprises se développent sur les questions cruciales de l'emploi et des salaires.

La preuve est d'ores et déjà faite, les salariés ont la volonté de faire infléchir les choix gouvernementaux et patronaux.

Ce résultat est incontestablement le fruit du travail de la CGT et de la campagne qu'elle mène depuis de nombreuses semaines pour réaffirmer que d'autres alternatives sont possibles.

Si le Président de la République, dans son intervention dit « pas de changement de cap, on maintient les réformes », notre réponse doit alors être « Nous aussi nous maintenons le cap ».

Le dossier phare est bien sûr la réforme des retraites, sur lequel les débats se déplacent de plus en plus, non pas sur les mesures nécessaires pour assurer la pérennité du système par répartition mais sur le « symbole » que représenterait cette réforme.

Réaffirmons le : Il existe aujourd'hui d'autres solutions. Cela passe par un autre partage des richesses produites par le travail.

Le 30 mars, va se tenir une nouvelle rencontre intersyndicale interprofessionnelle. La CGT y fera de nouvelles initiatives d'actions unitaires en avril et pour construire un grand rendez-vous de luttes le 1er mai.

Sans attendre, ces échéances, organisons partout le déploiement de nos forces et faisons les converger pour aller rencontrer tous les salariés des entreprises qui ne sont pas encore rentrés dans la bagarre.

Agir ainsi, c'est à la fois renforcer le rapport des forces pour être plus encore efficace dans nos combats et dans le même temps source de renforcement de la CGT élément incontestable de ce rapport des forces. Ensemble plus fort pour gagner !

La Permanence confédérale
Colette DUYNLAEGER
Laurent RUSSEIL

Formation

Poursuivons la dynamique

*Ce qui n'est pas écrit
d'avance,
c'est ce que nous sommes
capable de faire !*

À ce jour, et selon les informations qui nous sont parvenues, ce sont 157 journées d'études qui se sont tenues et à 57 d'entre elles, ce sont 3 366 syndiqués qui y ont participé. 31 nouvelles journées sont encore programmées dans les prochains jours.

Il faut poursuivre les efforts pour programmer des journées d'études au plus près des syndiqués (unions locales, syndicats) pour que le plus grand nombre de syndiqués ait un certain nombre d'éléments qui sont au cœur du débat et qu'il soit en capacité d'y participer.

C'est au prix de ces efforts d'organisation et de déploiement que nous parviendrons à peser dans le débat sur les retraites.

Les fonctionnaires seraient des privilégiés !

En fait, la part des dépenses de retraite des fonctionnaires est proportionnelle à leur nombre dans la population active.

Les dépenses de pensions sont présentées comme représentant des sommes exorbitantes dans le budget général : 49 milliards en 2010 sur 117 milliards de dépenses de personnel et 285 milliards de dépenses du budget général.

L'ensemble des fonctionnaires, en poste dans les administrations, les collectivités locales et les établissements de santé, ont représenté 39,5 milliards de dépenses de retraites pour 244 milliards de dépenses totales pour tous les régimes de retraite en 2008. Hors La Poste et France Télécom, qui sont dorénavant des sociétés anonymes, les fonctionnaires titulaires sont 3,9 millions sur une population en emploi de 26 millions de personnes en 2008.

Les fonctionnaires en postes dans les administrations, les collectivités locales et les établissements de santé ont représenté 16 % des dépenses de retraites en 2008, et représentent 15 % des salariés.

Cette différence assez faible s'explique largement par le fait que les cadres sont deux fois plus nombreux parmi

les fonctionnaires, 30 % contre 16 % dans le privé, du fait des enseignants.

Si on ne compte pas les 900.000 enseignants, la répartition par catégorie est la même pour les fonctionnaires et les salariés du privé: 16 % de cadres (cadre A), 26 % de professions intermédiaires (cadre B), 56 % d'employés et d'ouvriers (cadre C).

Les retraites des fonctionnaires sont dans la moyenne nationale, sauf pour l'état qui a 50 % de cadres.

En 2004, le montant moyen des retraites de droits propres était de **1 288 euros** en France ; mais de 1 617 euros pour les hommes et de 782 euros pour les femmes (1 011 avec les pensions de réversion).

En 2004, la pension moyenne des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers était de **1 210 euros**, donc inférieure à la moyenne nationale.

La pension moyenne des fonctionnaires civils de l'État était de 1 748 euros, avec une part de cadre de 50 % des effectifs, trois fois plus importante que dans la population totale.

2004	MONTANT MOYEN DES RETRAITES	TERRITORIAUX ET HOSPITALIERS	ETAT
Retraite moyenne	1 288 €	1 210 €	1 748 €
Hommes	1 617 €		
Femmes	782 € (1 011 € avec la réversion)		